

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 19 octobre 2023 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

|     |   |
|-----|---|
| 1.  | Une convention entre la ville et le Département pour la mise à disposition du 17/10/2023 au 15/11/2023 de matériel faisant partie d'un laboratoire de médiation numérique et artistique intitulé « La Mallapixels » (636€)  |
| 2.  | Un contrat avec Pauline PEYRADE dans le cadre d'une rencontre littéraire autour du roman « L'âge de détruire » dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes le 25/11/2023 à la Médiathèque (286 €)   |
| 3.  | Un contrat avec la société VESPER Productions pour une prestation de guitare dans le cadre des journées portes ouvertes des ateliers d'artistes le 15 octobre 2023 dans le hall de la médiathèque (250€)  |
| 4.  | Une convention de mise à disposition à titre payant des établissements aquatiques entre l'EPT12 et la ville (service Séniors) du 18/09/2023 au 05/07/2024 pour la pratique de la natation   |
| 5.  | Un contrat entre la ville et Paris Université Club dans le cadre de deux ateliers de Subbutéo les 26/10/2023 et 2/11/2023 à la Médiathèque (150€)   |
| 6.  | Un contrat avec la société Cycl'Avenir dans le cadre d'une journée d'animation autour du vélo (1 550€)  |
| 7.  | Une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bail commercial de la SAS OCS 26-38 avenue de Fontainebleau (décision n°2023-023)   |
| 8.  | Une décision relative au choix de retenir l'entreprise LES MARCHES DE LEON pour l'organisation des animations de fin d'année (décision n°2023-024)  |
| 9.  | Contrat entre la ville et Raisa FRANCA BASTOS, via le GUSO, pour la prestation de concert "Le Classique c'est fantastique !" pour le dimanche 13/11/2023 (244€ net)   |
| 10. | Contrat entre la ville et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, dans le cadre du partenariat avec le conservatoire intercommunal du Kremlin-Bicêtre pour la mise en place d'ateliers et stages avec les centres de loisirs (1 664,00 € net)  |
| 11. | Contrat entre la ville et Rémy REBER, via le GUSO, pour la prestation de concert "Le Classique c'est fantastique !" pour le dimanche 13/11/2023 (244€ net)  |
| 12. | Un contrat entre la ville et la Compagnie OZA dans le cadre de la représentation du spectacle « L'ours et le magicien » au centre de loisirs M. Megrez (600€ TTC)   |
| 13. | Un contrat entre la ville et l'association Dans LES BACS ...A SABLE dans le cadre de la représentation du spectacle « Le Noël de la forêt » au centre de loisirs Jean Zay (633€ TTC)  |
| MP  | 2023-08 Exploitation et maintenance des installations de génie climatique des bâtiments communaux (notifié le 7/11/2023) :<br><br><u>Lot 1</u> : Chauffage : SAS VALTEC 75008 PARIS Marché ordinaire à prix forfaitaires et prix unitaires 1 an renouvelable 3 fois, montant 397 168,05 € HT maximum pour 4 ans<br><u>Lot 2</u> : Ventilation et climatisation : SPIE FACILITIES 93287 SAINT-DENIS CEDEX _ Marché ordinaire à prix forfaitaires et prix unitaires 1 an renouvelable 3 fois, montant 55 245,00 € HT maximum pour 4 ans<br><u>Lot 3</u> : Chaudière individuelle : SAS VALTEC Marché ordinaire à prix forfaitaires et prix unitaires 1 an renouvelable 3 fois, montant 9 495,36 € HT maximum pour 4 ans |
| MP  | PA23-11 Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour une délégation de service public de stationnement sur la voirie de la Ville du Kremlin-Bicêtre (notifié le 25/09/2023) : marché ordinaire à prix global et forfaitaire 49 570,00 € HT  |